

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 12 février à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie. M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan. M. NICOLAS Yves. M. GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane.

Délibération n° 2015/17

**OBJET : REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE : CONVENTION TRIPARTITE
RELATIVE AU P.I.D.A. A PARTIR D'HELICOPTERE SUR LA
COMMUNE D'ENCHASTRAYES.**

Vu la Circulaire n°80.268 du 24 juillet 1980 du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation relative à l'utilisation des explosifs,

Vu l'Arrêté Interministériel du 21 septembre 1978 relatif à l'utilisation des explosifs pour le déclenchement des avalanches,

Vu les règles provisoires d'emploi et de mise en œuvre d'un hélicoptère pour effectuer les déclenchements préventifs d'avalanches par grenadage, Ministère de l'Intérieur, Direction de la Sécurité Civile du 7 novembre 1988,

Considérant la nécessité pour la Régie de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un PIDA sur tout le domaine skiable du Sauze et sur des zones limitrophes accessibles, en cas de besoin,

Considérant que certains points de tir ne sont accessibles qu'à l'aide de moyens hélicoptés,

Vu le projet de convention qui lui est présenté,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 12 février 2015 à 17 heures trente.

Sur proposition du Vice-Président, délégué au ski,

Le Conseil de Communauté,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents (M. MARTIN Jacques n'ayant pas pris part au vote)

- **AUTORISE** le Vice-Président délégué aux finances à signer une convention tripartite avec la Commune d'Enchastrayes et le SAF Hélicoptères, telle qu'annexée,
- **DIT** que les crédits afférents à la dépense précitée seront inscrits au Chapitre 11 - article 6248 du budget 2015 de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. Jacques MARTIN.

C.C.V.U

Séance du 12 Février 2015